CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E105398** **VALABLE JUSQU'AU** **13/12/2023**

ÉDITÉ LE **18/10/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2008
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/01/2008
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 502082209 RCS AGEN

Siret : **502 082 209** **00029**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0059815
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR782174
Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR782174

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : **ENTREPRISE LPM ENERGIES**

5 RUE ALBERT EINSTEIN
47200 MARMANDE

Téléphone : 05 53 94 47 47 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : lpm.energies@orange.fr

Responsabilité légale :
LESCOMBES MATHIEU PRÉSIDENT / LESCOMBES PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/10/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	06/10/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Ventilation mécanique	02/03/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.